

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 2573

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnivard, M. Bony,  
M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Cordier, Mme Bonnet, Mme Corneloup,  
M. Kamardine, M. Minot, Mme Périgault, M. Ray, Mme Serre, M. Vatin, M. Dive, M. Dubois,  
Mme Duby-Muller, M. Gosselin, M. Taite et M. Jean-Pierre Vigier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« *b bis*) Simplifier au maximum le travail administratif que doivent aujourd'hui fournir les exploitants agricoles ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les lourdeurs administratives et le temps passé derrière un bureau et non dans l'exploitation font parti des nombreuses colères des agriculteurs.

A ce titre, les remontées du terrain indiquent que les agriculteurs passeraient entre une et deux journées complètes par semaine derrière un bureau, et non dans leur exploitation. Ces derniers perdent en efficacité et se retrouvent parfois face à de grandes difficultés administratives qu'il semble important de corriger.

Ces derniers attendent des simplifications administratives de toutes sortes, qui puissent leur permettre de travailler plus efficacement dans leur exploitation.

Cet amendement vise donc à inscrire la simplification administrative pour les agriculteurs dans les objectifs de programmation du présent projet de loi.